

Les infos

Vendredi 21 février 2014



MASSACRE DE LA SAINT VALENTIN

La nouvelle est tombée sur les messageries la veille de la Saint Valentin, Ines de Dinechin quittait le lendemain la direction de Lyxor et le groupe SG. La dame, fort connue des salles de marchés, avait fait un passage remarqué à la DRH de SGCIB, où elle avait initié l'opération Roméo, qui consistait à établir des quotas de personnes, forcément très en dessous des attentes, 5% très précisément, au nom d'une courbe de Gauss au caractère tout aussi scientifique que le darwinisme social. Ainsi va discrètement le ménage chez SGCIB devenue GBIS. Hasard de la vie, un autre nettoyé d'il y a peu a refait surface dans un article des Echos, pour y expliquer qu'il construit des stratégies d'arbitrages sur dérivés pour bénéficier des inefficiences du marché, stratégies justement dans la ligne d'EMIR, la réglementation prochainement en vigueur.

FORCE EXECUTOIRE

L'accord conclu par la CGT, le CE et les 3 CHSCT plaignants a été validé par le juge. Rappelons que cet accord porte sur l'usage de la messagerie, les chartes et handbooks en tous genres qui ont fleuri ces dernières années. Son principal intérêt est de préserver la bonne foi de ceux qui s'envoient des documents pour travailler à domicile en écartant tout risque de sanction pourvu que le manager soit en copie, ainsi que d'obliger au nettoyage des chartes, handbooks et autres, des références à des mesures disciplinaires qui sont du ressort du règlement intérieur.. Cerise sur le gâteau, le juge a donné force

exécutoire à la validation de l'accord. En droit, cela signifie qu'il n'est plus possible de revenir sur l'exécution de l'accord, par exemple en le dénonçant. On en conclura que la Direction a très bien fait de négocier avec nous plutôt que de s'obstiner, tant elle avait dérapé « hors des clous », si bien que le juge a voulu inscrire dans le marbre ses bonnes, bien que nouvelles, résolutions.

RESTONS LUCIDES !

Les élus Cgt sont intervenus en séance plénière du Comité Central mercredi 19 février pour réclamer une distribution plus juste de la rémunération variable et surtout moins discriminatoire. En effet, alors que la SG affiche de bons résultats, on observe deux politiques bien différentes. D'un côté, des actionnaires récompensés par une hausse du dividende et de l'autre, les salariés qui subissent encore plus de pression à la demande du Conseil d'Administration qui préconise une attribution encore plus discriminatoire du variable, en donnant moins à certains salariés pour donner plus à d'autres. Nous avons donc demandé à la direction de changer de politique et d'ouvrir une négociation pour encadrer l'attribution du variable... la réponse de Bernardo SANCHEZ INCERA, directeur général délégué, a le mérite d'être connue : « les bons résultats sont le signe que nous allons dans le bon sens, mais il reste beaucoup à faire... Il faut donc que nous restions lucides ! ». Cette réponse, pour le moins très en dessous de nos attentes, n'aura pas d'impact sur notre détermination. Prochaine étape, la rencontre prévue avec le PDG mardi prochain où la Cgt reviendra sur le sujet.



CARTON ROUGE

Les élus du Comité Central d'Entreprise, à l'exception de ceux de la CFTC évidemment, ont voté le mandat donné au secrétaire pour faire citer ce syndicat, auteur d'une publication adressée sous pli à chaque membre du personnel et également publiée sur son site internet accusant le CCE de détournement de subvention... rien que ça ! Que l'on soit en désaccord est une chose, que l'on diffame en est une autre. Les auteurs de ces écrits devront s'expliquer devant le juge et apporter des preuves, qu'ils seront bien en peine de produire, sous peine d'être condamnés pour diffamation.

CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
www.cgtsocgen.fr
Internet : www.cgtsocgen.fr et sur l'Intranet :
Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT